



PARIS • 20 NOVEMBRE 2025

# SALARIÉS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

## L'UNSA, LE SYNDICAT RÉFORMISTE NUMÉRO UN DU FERROVIAIRE, POSE SES REVENDICATIONS

Tout d'abord, l'UNSA rappelle les avancées obtenues grâce à sa signature sur les thèmes de la formation, de la protection sociale complémentaire et des rémunérations.



**NOUS AVONS RAPPELÉ À L'UTPF  
QUE L'ACCORD SUR LES CLASSIFICATIONS  
ET LES RÉMUNÉRATIONS GARANTIT, DEPUIS  
LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024, L'ATTRIBUTION DE FACILITÉS  
DE CIRCULATION DANS TOUTES LES ENTREPRISES  
DE LA BRANCHE OÙ UN ACCORD COLLECTIF LE  
PRÉVOIT OU SUR DÉCISION UNILATÉRALE DE  
L'EMPLOYEUR. CETTE DISPOSITION DOIT ÊTRE  
RESPECTÉE ET L'UTPF DOIT SE METTRE EN ORDRE  
DE MARCHÉ POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES  
LÉGITIMES DES SALARIÉS !**



UNSA-FERROVIAIRE



## EN DÉTAIL NOS EXIGENCES

Dans le cadre de l'agenda des négociations de branche, l'UNSA a proposé des échanges sur plusieurs thématiques.

Un accord de 2021 signé par l'UNSA-Ferroviaire liste les garanties sociales « *autres que celles prévues par la loi* » attachées aux salariés transférés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire de voyageurs. À la suite des évolutions négociées au niveau SNCF, l'UNSA-Ferroviaire revendique la mise à jour de cet accord avec :

- **l'intégration** du nouvel accord SNCF CAA qui remplace l'accord CPA, ainsi que les nouvelles dispositions liées à la pénibilité ;
- **l'ajout** du maintien de l'accès à la médecine de soins spécialisée puisque depuis septembre 2022, grâce à l'UNSA, les salariés contractuels ont accès à cette médecine, au même titre que les salariés statutaires.

### LE PLUS

Nous demandons également un accord permettant à tous les salariés de la branche de bénéficier de la médaille d'honneur des chemins de fer en prenant en compte l'ancienneté acquise dans un autre secteur avant d'intégrer la branche.



**ENSEMBLE, FAISONS  
AVANCER NOS DROITS. VOS MÉTIERS,  
NOS COMBATS. VOTRE AVENIR,  
NOTRE ENGAGEMENT !**

## ET APRÈS ? L'UNSA VA PLUS LOIN

Nous avons demandé l'ouverture de trois négociations sur des thèmes aujourd'hui à peine abordés dans la branche.



- **Pour un accord en vue de favoriser le recrutement et le maintien en emploi des salariés en situation de handicap**, offrant entre autres des mesures incitatives (jour supplémentaire d'absence pour soins maladies chroniques, pour faciliter les démarches administratives liées à la RQTH) et des dispositions pour accompagner les salariés proche aidant.
- **Pour un accord sur l'égalité professionnelle et la mixité** proposant notamment des mesures de réduction des écarts salariaux et d'amélioration du taux de féminisation de l'encadrement.
- **Pour un accord sur le droit à la déconnexion et la qualité de vie au travail** qui aille au-delà de simples promesses et prévoit des mesures de prévention, de contrôles et d'alertes.